

*LE TRÈS HAUT DÉBIT : la révolution numérique est en marche*

*Il faut bien le reconnaître, l'Essonne est trop longtemps restée à la traîne en matière d'aménagement numérique, pour les citoyens comme pour les entreprises.*

*Au contraire de certains départements voisins, l'Essonne n'a pas su anticiper dans ce domaine, ce qui représente un lourd handicap dans la concurrence entre territoires pour attirer de nouvelles entreprises et créer de l'emploi.*

*Le nouvel exécutif départemental l'a affirmé dès son installation en avril 2015 : en termes de compétitivité et d'attractivité économique, le développement du numérique est une priorité et un fort enjeu pour le territoire essonnien.*

*Ne pas investir à temps dans la fibre optique a été un frein à la création d'emplois, notamment dans la partie rurale de l'Essonne. Car si les opérateurs privés ont déployé des stratégies pour amener le Très Haut Débit sur les communes du nord de l'Essonne, c'est parce que le potentiel commercial est important et le retour sur investissement des travaux engagés intéressant pour eux.*

*La réalité est bien différente pour les communes du Sud de l'Essonne. Les investissements nécessaires pour l'accès au Très Haut Débit sont tout aussi lourds, voire plus, la rentabilité commerciale beaucoup plus aléatoire.*

*Seule la puissance publique peut donc protéger les territoires du Sud Essonne de cette véritable fracture numérique à travers un RIP essonnien (Réseau d'Initiative Publique).*

*Il était donc urgent de répondre à cette véritable attente de nos concitoyens, de nos entreprises et de celles qui seraient candidates à s'installer en Sud Essonne.*

*Si un Schéma Départemental d'Aménagement Numérique a bien été adopté en 2012, force est de constater que l'ancienne majorité départementale a pris son temps depuis...*

*Des études ont été réalisées. Quelques travaux ont été engagés. Mais un projet d'une telle envergure ne peut pas être porté uniquement par le Département. L'Etat et la Région Ile-de-France apporteront un concours financier important.*

*Mais les Communautés de Communes ou d'Agglomération sont également des partenaires incontournables pour atteindre nos objectifs. D'abord parce qu'elles connaissent bien leurs territoires et peuvent donc légitimement émettre des avis éclairés sur le projet, mais aussi parce qu'elles financeront une part substantielle des travaux.*

*Le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique imposait donc de concerter les intercommunalités et de se doter d'un outil commun pour porter ensemble le projet, le mettre en œuvre et organiser son financement.*

*Dès notre élection au printemps 2015, nous avons donc lancé ce chantier qui a permis de réunir, le 14 octobre 2015, les 7 intercommunalités concernées et de décider ensemble de l'outil le mieux adapté.*

*C'est ainsi que le 14 décembre dernier a été créé un syndicat mixte ouvert (SMO), en assemblée départementale, et qui va permettre enfin de rattraper le temps perdu.*

*Si le Département en garde la présidence et la direction opérationnelle, le SMO permet d'associer étroitement les intercommunalités concernées (voir carte), de mutualiser les moyens, d'optimiser les coûts et d'agir plus rapidement.*

*Nous avons par ailleurs réalisé une mise à jour du schéma d'ingénierie qui a permis de réviser à la baisse le coût global du projet de Réseau d'Initiative Publique essonnien sans diminuer de quelque façon ses objectifs.*

*Le projet de RIP essonnien comptabilise à ce jour 134 214 prises et se réalisera selon un scénario progressif de mix technologique : la fibre optique jusqu'au domicile (FTTH) étant la priorité, en association avec un volet de montée en débit qui s'entend comme étant l'exception afin de pallier les situations les plus urgentes. Cette montée en débit (MeD) concerne 12 416 lignes.*

*Prévue à l'horizon 2020, la couverture totale du territoire en Très Haut Débit (THD) concernera 131 communes sur les 196 communes essonniennes, soit les 7 EPCI du Sud du département et la commune de Varennes-Jarcy.*